

DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
 Arrondissement de DINAN
 Canton de DINAN-ouest
 Commune de QUEVERT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUEVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUEVERT.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23

Date de convocation : 15/05/2025

Date de publication : 27/05/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Didier LESAICHERRE (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Françoise LEOST-TREMEL (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Clément ROUSSEAUX, Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie LESNÉ

Ouverture de la séance à 20h00

Approbation du PV de la séance du 26 mars 2025 à l'UNANIMITÉ.

ORDRE DU JOUR

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE AIR ENERGIE CLIMAT DE DINAN AGGLOMERATION	PHILIPPE LANDURE
2	REALISATION D'UN PRET POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS CYCLABLES	ERIC YGER
3	PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE LE LONG DE LA VC2	ERIC YGER
4	PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE	ERIC YGER
6	CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	PHILIPPE LANDURE
7	BUDGET COMMUNE 2025 : ADMISSIONS EN NON VALEUR	ERIC YGER
7	CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE 11 RESIDENCE LES CHEVALIERS	FRANCIS ADNOT
8	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2023	PHILIPPE LANDURE

AFFAIRE N°1 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE AIR ENERGIE CLIMAT DE DINAN AGGLOMERATION

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

L'élaboration d'un nouveau SCoT Air Energie Climat (AEC) à l'échelle de Dinan Agglomération a été rendu nécessaire par un contexte en forte évolution.

Les objectifs politiques portés par ailleurs par Dinan Agglomération sont les suivants :

- Construire un projet cohérent et partagé par l'ensemble des communes reposant sur le pacte de gouvernance de l'Agglomération.
- Assurer un développement soutenable s'appuyant sur la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau et le respect de la biodiversité du territoire
- Définir les stratégies de transitions écologiques et énergétiques pour un territoire actif dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, avec une attention particulière sur le littoral
- Conforter l'attractivité et l'identité territoriale, tout en poursuivant les objectifs de revitalisation des centralités et de cohésion sociale.

Une concertation a eu lieu pendant près de trois ans, associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées.

Le bilan de la concertation et le projet de SCoT ont été arrêtés par délibération du conseil communautaire en date du 5 mars 2025.

Le projet de SCoT Air Energie Climat est composé :

- D'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
Il s'agit du projet politique du SCOT AEC ; il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans.
Il est construit autour de 3 axes et 19 objectifs :
 - Axe 1 : « un territoire en transition, adapté aux évolutions en cours »
 - Axe 2 : un territoire structuré par une armature verte et les centralités
 - Axe 3 : un territoire à projets maîtrisés
- D'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
Il constitue le document opposable du SCOT AEC. Il traduit sous forme d'orientations, d'objectifs et de prescriptions le projet politique inscrit dans le PAS, et intègre le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et la Logistique commerciale.
- Des annexes, dont le Programme d'Actions, qui définit 7 priorités :
 - ✓ Pour un environnement favorable à la santé et au bien-être
 - ✓ Pour une production agricole et alimentaire durable
 - ✓ Pour des déplacements décarbonés
 - ✓ Pour des bâtiments sains, sobres et confortables
 - ✓ Vers un territoire autonome en énergie
 - ✓ Pour une implication des habitants et usagers dans le plan d'actions
 - ✓ Pour des moyens et une animation transversale

Après présentation du PAS et du DOO par M. le Maire, les débats sont ouverts.

Brigitte JUGUE-FOURNET souhaite avoir des informations sur les objectifs de réduction des polluants, et savoir si ces objectifs sont crédibles. M. le Maire indique que ces données s'appuient sur les données atmosphériques. Les émissions de particules fines sont liées principalement aux activités automobiles,

industrielles et au chauffage des maisons (foyers ouverts). Les normes ont évolué ; les émissions globales évoluent également. Mme Jugue-Fournet demande si l'on a bien fait la moitié du chemin depuis 2014. M. le Maire le confirme.

Il ajoute que les tailles des particules fines sont de plus en plus petites et pénètrent davantage dans l'organisme.

Concernant les espaces agricoles, Brigitte JUGUE-FOURNET indique que l'on a un patrimoine de très vieilles bâtisses : est-il prévu de faire quelque chose pour inciter à la rénovation de ces bâtisses ? M. le Maire répond que ce qui existe a vocation à être maintenu ; c'est la création de logements qui est interdite. Sur la commune de Quévert avaient été repérés les bâtiments patrimoniaux qui avaient un intérêt en zone agricole. La préservation du patrimoine fera l'objet d'une traduction dans le futur PLUiH. Mais quand on est en zone agricole plus éloignée, le logement doit être lié à l'exploitation agricole. Ce n'est pas l'intention du SCOT d'encourager l'habitat sur les écarts.

Anne CHARRÉ ajoute que tout ce qui est considéré comme du patrimoine ancien est déjà présent et pastillé dans le PLUiH, avec des possibilités de rénovation sous conditions ; mais cela ne signifie pas qu'il y aura nécessairement de droit à construction. La création de logements sur les espaces agricoles est autorisée pour les exploitants agricoles uniquement ; mais que fait-on du logement lorsque l'exploitation s'arrête ? Désormais, ce logement sera considéré comme du bâtiment agricole. Il faut aussi prouver que la présence du logement sur l'exploitation est indispensable.

Maryam ABOU-MERHI demande sur quoi s'appuie la programmation de construction de nouveaux logements. M. le Maire répond que l'on s'appuie en partie sur la pyramide des âges : on est sur un territoire encore relativement jeune mais le solde naturel va stagner voire baisser. En revanche, c'est un territoire attractif, ce qui explique qu'on irait quand-même vers une légère augmentation de la population.

Brigitte JUGUE-FOURNET demande comment contenir l'évolution des résidences secondaires. M. le Maire répond qu'il faudra en effet trouver des outils. Réussir à contenir le nombre de résidences secondaires par rapport aux résidences principales sur le littoral est un enjeu énorme.

Anne CHARRÉ ajoute : « soyons-clairs, nous n'avons aucune mesure pour contrôler ce que deviendra une habitation au moment de son achat ». M. le Maire déclare : « c'est bien la différence entre des objectifs, des intentions, et des outils à déployer, que l'on trouvera plutôt dans les documents d'urbanisme. C'est la distinction entre l'intention, que l'on trouve dans le SCOT, et l'action, que l'on trouve dans le PLUiH.

Anne CHARRÉ souhaite redire l'importance de ce document. C'est le document essentiel du mandat actuel. Il fixe les lignes directrices de ce qu'on va faire sur le territoire. « C'est un énorme travail, je n'ai pas de problème là-dessus. Il a été présenté au vote en conseil communautaire et a obtenu un tiers d'abstentions ou de votes contre. Je suis dérangée qu'il n'y ait pas eu une adhésion plus forte ».

« Au niveau du tourisme, on parle de la capacité d'accueil du littoral. Comment peut-on accepter la phrase : *« L'augmentation de la capacité d'accueil du littoral en hébergements et équipements touristiques doit être en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau, les objectifs de préservation des milieux naturels et avec les contraintes liées aux risques naturels. »*. C'est dangereux. Idem pour la phrase : *« Aucun nouveau camping, ni extension, ne sont autorisés au sein d'une commune littorale. »*. je ne comprends pas qu'on puisse écrire ça. Qu'on laisse les communes littorales décider si un camping est possible ou non. Quelques prescriptions sont beaucoup trop strictes ou précises pour être à l'échelle d'un SCOT. Laissons le PLUi régler certains points concrets. Pour information, je me suis abstenue car je n'ai pas eu la réponse à ces questions ».

Mélanie RIO dit partager les remarques d'Anne CHARRÉ. Elle ne comprend pas pourquoi on essaie de faire passer les choses en force.

M. le Maire répond que « faire passer les choses en force » est beaucoup dire. Le SCOT représente trois ans de travail. C'est un document qui a l'ambition d'intégrer le volet Air Energie Climat. Dans la méthode, on a fait participer un maximum de personnes, dont des lycéens, des personnes tirées au sort etc. Des centaines de personnes ont pu participer. La restitution publique a d'ailleurs eu lieu à Quévert. Des débats ont ensuite eu lieu sur ces thèmes qui ont pu questionner. La prescription touristique en est

un exemple. Cela signifie qu'il y a des moments, à l'exemple de 2022, où la fréquentation touristique induit des tensions sur la ressource en eau, en assainissement, sur le traitement des déchets etc. qu'il faut nécessairement prendre en compte. Cela signifie que l'offre touristique doit prendre en compte cette réalité de capacité d'accueil. C'est une phrase d'intention. De quelle façon cela va se traduire, ce sera l'objet d'une traduction dans le règlement littoral du PLUiH.

L'avantage à Dinan Agglomération, c'est que les personnes qui travaillent le PLUiH sont les mêmes que celles qui ont participé aux débats sur le SCOT. Par ailleurs, attention pour les campings, c'est de la consommation foncière, ce qui signifie que c'est un espace que l'on ne pourra pas, par exemple, proposer pour la construction de logements sociaux. Mais nous avons la possibilité de développer une autre forme de tourisme rural, par exemple le camping à la ferme.

M. le Maire déclare : « Nous nous sommes beaucoup investis avec Yann Godet qui porte le SCOT. A l'échelle du bureau communautaire, nous avons des disparités, mais une expression commune et une ambition à construire un territoire durable ».

M. le Maire comprend que le conseil municipal est d'accord sur l'intention mais qu'il y a des éléments de traduction qui doivent encore être précisés.

Il procède à la présentation du programme d'actions Air Energie Climat.

Dimitri GÉA trouve que c'est un document d'urbanisme très intéressant, mais il a le sentiment que le développement économique est un peu occulté et relégué au second plan. Il trouve par exemple que l'interdiction des campings est arbitraire.

M. le Maire répond que l'agriculture ou le tourisme, sont des activités économiques. L'activité économique est prise en compte, à travers, par exemple, directement sur le territoire, l'écoparc de Bel Air ou la zone d'activités Dinan-Quévert. Lorsque l'on échange avec les opérateurs économiques, leur première demande est celle de proposer du logement à prix abordable à proximité du bassin d'emplois, avec un cadre de vie agréable. Leur deuxième demande concerne le foncier. Certains aimeraient développer des bases de logistique, et ainsi développer les entrepôts. Mais ces dernières sont peu pourvoyeuses d'emplois, donc l'idée est plutôt d'encourager le développement des entreprises artisanales. Il s'agit d'aider les entreprises qui démarrent à se lancer, par exemple à travers le bail à construction.

Le troisième point s'appuie sur les travaux de David Lestoux, qui a un principe : « réenchanter le commerce ». Le modèle des grandes zones commerciales est en train de s'effacer. Un travail est à faire sur la rénovation des zones commerciales. L'enjeu est notamment d'accompagner les entreprises qui innovent.

Dimitri GÉA réitère ses propos : « la restriction des libertés économiques me pose problème ».

M. le Maire ajoute : « nous sommes dans un monde limité ; on est arrivés au bout de la logique de l'étalement. On pense que les contraintes d'aujourd'hui sont les outils de développement de demain ».

Antoine DEGUEN trouve très bien le réemploi des sédiments de la Rance dans le fonds de forme de la VC2, mais il a lu que la réutilisation des sédiments a été stoppée. Est-ce vrai ? M. le Maire répond qu'en effet, des millions de m³ ont déjà été excavés, dont on ne sait pas quoi faire. L'extraction des sédiments a été arrêtée à ce jour pour des raisons de financements Ret de manque de surface de séchage.

Francis ADNOT demande si ce document est définitif ou non. M. le Maire répond qu'il est figé, arrêté. Mais après l'enquête publique, il y aura une obligation de réponse à toutes les questions qui ont été posées.

Francis ADNOT veut juste être sûr que ce document restera le même jusqu'au bout et servira de base à l'élaboration du PLUiH.

Maryam ABOU-MERHI partage l'interrogation sur l'interdiction des nouveaux des campings sur le littoral. Pour des communes « qui voudraient se refaire », cela pourrait être une opportunité intéressante.

Anne CHARRE confirmé son avis mitigé sur ce document. Le SCOT durera bien plus longtemps que les élus d'aujourd'hui. « Il faut donner du sens pour qu'il y ait une adaptabilité derrière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat de Dinan Agglomération.

FORMULE LES OBSERVATIONS suivantes, relatives aux Prescriptions Tourisme :

-La phrase « L'augmentation de la capacité d'accueil du littoral en hébergements et équipements touristiques doit être en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau, les objectifs de préservation des milieux naturels et avec les contraintes liées aux risques naturels. » demande à être explicitée car elle pourrait laisser entendre que l'on bloque tout projet d'hébergement touristique.

-La formule « Aucun nouveau camping, ni extension, ne sont autorisés au sein d'une commune littorale. » apparaît pour plusieurs élus comme trop restrictive.

AFFAIRE N°2 : REALISATION D'UN PRET POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE ET D'AMENAGEMENTS CYCLABLES

Rapporteur : Eric YGER

Il est nécessaire de recourir à un emprunt afin de financer plusieurs travaux d'aménagement de sécurité routière et d'aménagements cyclables prévus cette année ou en cours de réalisation, à savoir :

- Les travaux engagés sur la Voie Communale n°2 jusqu'au giratoire des Charrières
- Les travaux de sécurisation du lieu-dit de Malaunay
- Les travaux de sécurisation au niveau du lieu-dit de La Ville Pierre
- Les opérations prévues dans le cadre du programme Voirie 2025

Suite à la consultation lancée auprès de cinq organismes bancaires, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Mutuel de Bretagne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 euros
- Durée : 20 ans
- Conditions financières : Taux fixe de 3.58 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : linéaire
- Commission d'engagement : 0.05%
- Total des intérêts payés: 181 237.60 €

Anne CHARRÉ demande si les conditions de remboursement anticipé ont été négociées. Eric YGER répond que non. Brigitte JUGUE-FOURNET ajoute : « Sur une période de 20 ans, nous avons une probabilité d'avoir des taux très bas ; donc on est coincés ». Nathalie BONNOUVRIER explique que les remboursements anticipés ne sont pas traités par le même service que celui qui fait des propositions de taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ACCEPTE l'offre de prêt du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt. Monsieur le Maire est également habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

AFFAIRE N°3 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE LE LONG DE LA VC2

Rapporteur : Eric YGER

La commune de Quévert souhaite poursuivre le développement des mobilités actives sur son territoire en aménageant un nouvel itinéraire Nord / Sud situé entre le bourg et le rond-point des quatre routes.

Le projet consiste ainsi à :

- Réinterroger le régime de priorités à droite
- Créer une voie verte
- Réaliser des aménagements de sécurité visant à faciliter les traversées et les insertions des piétons et des cyclistes, et créer une continuité cyclable dans le giratoire des Charrières

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux – lot 1	611 826.85€	DETR /DSIL 2024 (attribué)	100 000.00 €
Travaux – lot 2	10 928.63 €	Fond vert 2025 (en instruction)	163 653.00 €
Travaux complémentaires	4 591.00 €	Expérimentation réemploi des sédiments	90 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	29 044.46 €	Fonds de concours	105 000.00 €
Assistance à maîtrise d'Ouvrage	3 810.00€	Autofinancement	216 545.63 €
Etudes Diagnostics et relevé topographique	14 997.69€		
TOTAL HT	675 198.63 €	TOTAL HT	675 198.63 €

Anne CHARRÉ demande ce qu'il en est des 90 000 € de financement pour le réemploi des sédiments de la Rance. Eric YGER répond que nous n'avons pas encore de validation définitive de ce montant. Tout dépendra du montant des frais engagés sur ce tronçon ; il est possible que la commune perçoive un peu moins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE une aide auprès de Dinan Agglomération au titre du Fonds de concours.

AFFAIRE N°4 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE

Rapporteur : Eric YGER

La commune de Quévert s'est engagée, depuis le début du mandat, à réaliser des travaux d'aménagement dans différents quartiers et lieudits de la commune dans le but de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité routière.

2 secteurs ont été priorisés en 2025 :

- Le secteur de Malaunay
- Le secteur de la Ville Pierre

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Volet 1 – Travaux Malaunay	120 400.00€		
Volet 2 – Travaux Ville Pierre	50 000.00 €	DETR 2024 (<i>attribué</i>)	35 000.00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	5 430.00 €	Fonds de concours	70 000.00 €
Maîtrise d'œuvre Ville Pierre	6 000.00€	Autofinancement	76 830.00 €
TOTAL HT	181 830.00 €	TOTAL HT	181 830.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE une aide auprès de Dinan Agglomération au titre du Fonds de concours.

AFFAIRE N°5 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Un agent de la collectivité, occupant la fonction de Référent voirie, fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2025. Son départ effectif de la collectivité est prévu début juillet 2025.

Un agent de la collectivité a été recruté par voie de mobilité interne pour assurer son remplacement.

Une réorganisation des services techniques en découle et nécessite la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

CREE un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2025.

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au BP 2025 de la commune.

AFFAIRE N°6 : BUDGET COMMUNE 2025 : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Eric YGER

Le Chef du Service de gestion Comptable transmis, en date du 3 avril 2025, une demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables.

Ces produits concernent :

- des familles en situation de surendettement, pour un montant total de 267.63€
- des organismes publics (URSSAF, CDAS, CBRACL, SOFAXIS), pour un montant total de 328.75€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE les non valeurs relatives au surendettement de plusieurs familles, pour un montant total de 267.63 €.

REJETTE les non valeurs relatives aux organismes publics, pour un montant total de 328.75 €.

AUTORISE l'émission d'un mandat de 267.63 € au compte 6541, « créances admises en non-valeur » du Budget principal de la commune.

AFFAIRE N°7 : CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUÉ « 11 RESIDENCE LES CHEVALIERS »

Rapporteur : Francis ADNOT

Les consorts ALLEE, propriétaires de la parcelle AV n° 192 au « 11 Résidence Les Chevaliers » à QUEVERT ont fait part de leur intérêt de régulariser l'achat d'un délaissé de voirie déjà intégré à leur propriété (mur de clôture réalisé) d'environ 13 m2.

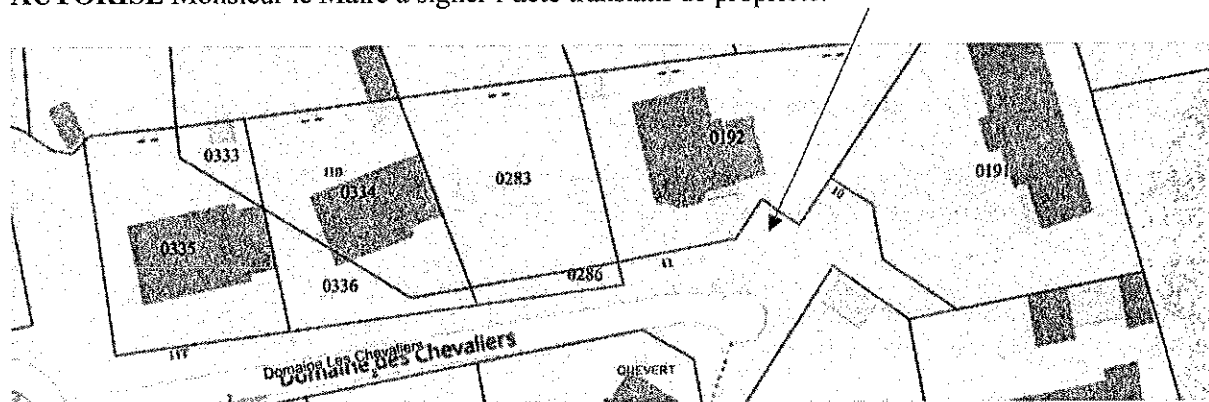
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE la cession du délaissé de la voirie «11 Résidence Les Chevaliers » pour une superficie qui sera définie précisément par le géomètre au profit des Consorts ALLEE au montant de 1 €/m²,

PRECISE que les frais de bornage et de notaire ou tout autre frais inhérent à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte translatif de propriété.



AFFAIRE N°8 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2023

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 16 décembre 2024, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 septembre 2024,

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,
Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2023.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 40 000€ HT

date	n°	Désignation	montant HT
07/04/2025	2025-009	SDE EP mât 394 Route de Dinan	1 663.47 €
10/04/2025	2025-010	EVEN PATA 2025	11 973.60 €

- Pour l'exercice du droit de préemption

N° de dossier	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 24 C0061	06/01/2025	Pas d'acquisition	Me LEMOINE	36 Résidence Le Clos de la Fontaine 22100 QUEVERT

IA 022 259 25 C0008	28/03/2025	Pas d'acquisition	Me CRESPEL	2 Résidence La Guiardais 22100 QUEVERT
IA 022 259 25 C0009	28/03/2025	Pas d'acquisition	Me GROUSSARD	30 Résidence la pommeraie 22100 QUEVERT

Questions diverses

-Présentation du calendrier des manifestations à venir :

Vendredi 23 mai 19h Inauguration de l'exposition du concours photos - bibliothèque
Dimanche 25 mai 9h30 : Randonnée dans le cadre de la fête de la nature
Vendredi 6 juin 18h30: Rencontre dédicace E. Possoz à la bibliothèque
Samedi 14 juin 11h00 : Cérémonie de remise des cartes d'électeurs
Samedi 14 juin : Concert de musiques du monde à la chapelle Sainte-Anne
Mardi 17 juin : Installation de l'exposition Osez la nature dans le courtil
Vendredi 20 juin : Fête de la musique
Vendredi 11 juillet : Passage du Tour de France
Dimanche 13 juillet : Feu d'artifice
Mardi 26 août : Jazz en place

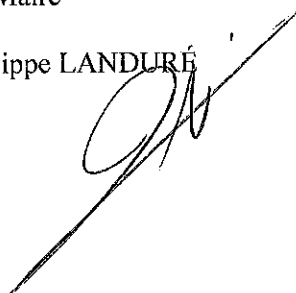
-Appel à bénévoles pour le Tour de France : besoin de 25 bénévoles de 8h30 à 15h

-Invitation au match de rink-hockey le samedi 31 mai prochain HC Dinan Quévert contre Mérignac ; La coupe de France sera présentée à l'occasion – **Reporté au 7 juin.**

Séance levée à 22h45

Le Maire

Philippe LANDURÉ



Le Secrétaire de séance

Sylvie LESNÉ

